



DROIT SOCIAL

## Formation à jour des Ordonnances Macron

# Adapter la durée du travail aux besoins de votre entreprise après la loi «travail» et les Ordonnances Macron

### Objectifs

- **Faire le point sur l'évolution de la réglementation légale et conventionnelle de la durée du travail**
- **Déterminer les modalités de temps de travail adaptées à vos besoins**
- **Alerter sur les « points critiques » et les spécificités conventionnelles « métallurgie »**
- **Prévenir les difficultés et éventuellement les contentieux**

### Public concerné

Dirigeants d'entreprise, managers de proximité, responsables et assistants ressources humaines, assistants de direction.

### Méthode et moyens pédagogiques

Alternance de théories et échanges d'expériences, cas pratiques, supports et fiches outils remis aux participants.  
Quizz.

### Prérequis

Connaissances de base en droit du travail.

### Programme

Introduction : présentation de la nouvelle hiérarchie des normes

- ordre public
- négociation par l'entreprise
- dispositions supplétives

#### 1. Le cadre juridique de la durée du travail

- durée légale du travail
- heures supplémentaires, contingent annuel, repos compensateur
- droit au repos quotidien et hebdomadaire
- temps de déplacement
- journée de solidarité

#### 2. L'aménagement du temps de travail

- décompte du temps de travail sur une période supérieure à une semaine
- annualisation du temps de travail et pluri-annualisation
- conventions de forfait (en jours et en heures)
- droit à la déconnexion
- rachat des JRTT
- travail en équipe
- travail de nuit (régulier et occasionnel)
- travail du dimanche
- astreintes : nouvelles conditions liées aux ordonnances Macron

#### 3. Le travail à temps partiel

- définition et spécificités de la métallurgie
- heures complémentaires
- les pièges à éviter

### Intervenants

Juristes - Conseils  
UIMM Maine-et-Loire

### Contact

02 41 24 26 98

**Mardi 20 novembre 2018**

 1 jour

Tarif H.T. : **420 €** par participant et par jour

Tarif préférentiel H.T. : **320 €** pour les entreprises adhérentes à l'UIMM, par participant et par jour.

Les tarifs indiqués concernent uniquement les formations inter-entreprises. Pour les formations intra-entreprises, nous contacter.